

Réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol
Maître d'ouvrage : Parc Solaire du Mouna
Terrain : lieu-dit « Chemin d'Aigues-Vives » - 11 800 - Badens

PC13 : attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude prévue par le PPRI a été réalisée et que le projet la prend en compte

Je soussigné Xavier Nachbrand, architecte et gérant de la société CnS.archi, situé au 15, rue du Vieux Marché aux Vins à Strasbourg, atteste que, suite à l'étude d'impact réalisée par ECTARE, la conception du projet de centrale photovoltaïque au sol sur le lieu dit « Chemin d'Aigues-Vives » à Badens (11 800) prend en compte le Plan de Prévention du Risque Inondation de la commune comme stipulé dans l'article R. 431-16 du code l'urbanisme :

« Lorsque la construction projetée est subordonnée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou un plan de prévention des risques miniers approuvés, ou rendus immédiatement opposables en application de l'article L. 562-2 du code de l'environnement, ou par un plan de prévention des risques technologiques approuvé, à la réalisation d'une étude préalable permettant d'en déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation, une attestation établie par l'architecte du projet ou par un expert certifiant la réalisation de cette étude et constatant que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception. »

Fait à Strasbourg
Le 20.05.2021

Signature et cachet :

CAVALIER ATELIER D'ARCHITECTURE
CHRISTMANN-NACHBRAND-BELHADDAD
 15, RUE DU VIEUX MARCHÉ AUX VINS
67000 STRASBOURG
contact@cnbarchitectes.fr
SARL au capital de 3000€
S. REN 750979436 RCS STRASBOURG
Tableau de l'Ordre des Architectes N°SI5274 et ALS 501478